25 JUIN 2024 | Volume 31 N°11

Syndicalement vôtre

Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal

2023-2024

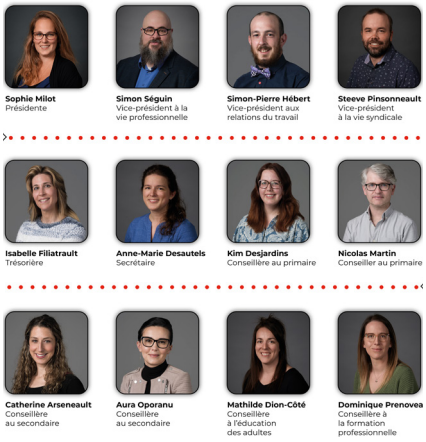
POUR CLORE CETTE ANNÉE HAUTE EN COULEUR



Par Sophie Milot, présidente

Il est temps de tourner la page sur l'année 2023-2024 et de profiter des vacances estivales qui pointent leur nez! Cette année a été marquée par de nombreux évènements qui ont bouleversé notre quotidien déjà bien animé. Malgré les défis que la grève générale illimitée a posés, force est d'admettre qu'elle aura permis de démontrer notre capacité à nous mobiliser et à rester solidaires.

L'année prochaine apportera son lot de nouveautés dans les établissements, aussi bien pour le SEOM. Le Conseil d'administration élu en mai dernier amorcera les travaux du triennat 2024-2027 dans les semaines à venir. Plusieurs nouvelles dispositions de la convention collective nationale entreront en vigueur dès le début de l'année scolaire. Vos personnes représentantes s'affaireront à se les approprier afin de vous accompagner le plus efficacement possible.



Le nouveau Conseil d'administration du SEOM pour le mandat 2024-2027

À la suite de l'élection générale tenue en mai, je remercie trois membres sortants du Conseil d'administration du SEOM pour leurs années de service dévoué : Jean-Philippe Viau (secrétaire), Michel Lussier (conseiller à la formation professionnelle), et Karine Tremblay (conseillère au primaire). Votre implication dans les discussions, dans les différents travaux et durant les actions de mobilisation a été grandement appréciée.

Bon succès dans vos projets!

HORAIRE D'ÉTÉ

Les membres de l'équipe du SEOM profiteront aussi de quelques semaines de vacances cet été afin de recharger leurs batteries avant la rentrée syndicale 2024-2025. Ainsi, un service téléphonique a été mis sur pied pour les membres. Ils pourront laisser un message au 514 637-3548 et une personne répondante rendra les appels tous les mercredis du 2 juillet au 23 aout. Les demandes urgentes seront traitées en priorité en fonction du calendrier scolaire. Donc, il est possible que certains messages laissés dans la boite vocale soient répondus seulement au retour des vacances à compter du 26 aout et selon la priorisation des appels reçus durant la période de fermeture. Notez qu'aucun service ne sera offert du 22 juillet au 2 aout. Bonnes vacances!

MOT DE LA PRÉSIDENCE – SUITE

Par ailleurs, nous accueillons chaleureusement Dominique Prenoveau comme conseillère à la formation professionnelle et Anne-Marie Desautels au poste de secrétaire. Le siège de personne conseillère au préscolaire demeure vacant. Le Comité d'élection chapeautera l'élection partielle au cours de la prochaine année scolaire dans le but de pourvoir cette vacance.



Photo : incitatifs financiers pour étude en éducation

Dans un autre ordre d'idées, le gouvernement du Québec a déclaré vouloir offrir des incitatifs financiers aux universités pour encourager les inscriptions et la diplomation dans les domaines où la main-d'œuvre se raréfie. Annoncée par la ministre de l'Enseignement supérieur, Pascale Déry, cette mesure vise à répondre aux besoins d'effectifs dans les services publics et les secteurs prioritaires pour l'économie québécoise, comme la santé, l'éducation, les technologies de l'information et le génie. Cette initiative, évaluée à 175 millions de dollars, sera mise en place progressivement dès cet automne jusqu'en 2028 et permettra de « corriger le déséquilibre de financement entre les établissements universitaires ». C'est une excellente nouvelle, mais cette mesure suffira-t-elle à recruter assez de personnes pour contrer la pénurie dans ces domaines ?

Des nouveautés qui n'en sont pas

Il y a quelques jours, j'ai pris connaissance de ce texte d'opinion d'un enseignant : *Éducation : Des nouveautés qui n'en sont pas*. Que ce soit concernant l'interdiction des cellulaires en salle de classe, la création d'un tableau de bord éducatif regroupant des données déjà publiées en ligne depuis longtemps ou l'exemption de fournir un billet médical pour certains types d'absences d'élèves, ces annonces du ministre Drainville, souvent déconnectées de la réalité, détournent l'attention des vrais problèmes qui appellent des solutions concrètes. Sans compter qu'elles relèvent d'un sensationnalisme politique dont nous sommes toutes et tous las. En sera-t-il de même avec la réforme Drainville ?

La réforme Drainville

Bernard Drainville a annoncé récemment la révision du programme de français pour les écoles primaires et secondaires du Québec, avec l'objectif d'améliorer le taux de réussite et de renforcer l'attachement des élèves à la culture québécoise. Parmi les mesures dévoilées, l'utilisation de l'orthographe rectifiée et le choix de la calligraphie soulèvent des questions, tandis que l'ajout de concepts de niveau secondaire dès le primaire et la mise à jour du vocabulaire semble plus superficiel que révolutionnaire.

Les critiques pointent vers une approche déconnectée des véritables défis scolaires, argüant que les initiatives présentées manquent de profondeur et de pertinence pour réellement transformer l'enseignement du français. La version provisoire du nouveau programme sera testée en 2025-2026 avant une instauration générale prévue en 2026. Toutefois, sans une consultation adéquate des enseignantes et des enseignants, le succès de cette réforme s'annonce incertain.

Pour clore cette année haute en couleur

Pour clore cette année haute en couleur, je nous invite à ralentir la cadence et à lâcher prise sur ce que nous ne pouvons contrôler et à réaliser quelque chose d'important pour nous-mêmes. Profitons de l'instant présent, comme le font si bien les enfants.

Je tiens à vous souhaiter, au nom du SEOM, un bel été et un repos bien mérité après cette année remplie. Que ces vacances vous permettent de vous ressourcer auprès de vos proches.





SIGNATURE DE L'ENTENTE NATIONALE 2023-2028



Par Sophie Milot
Présidente

Par Simon-Pierre Hébert
Vice-président aux relations du travail

Confirmation de la conformité des textes – Signature officielle imminente

Après plus de cinq jours de Conseil de négociation, les syndicats affiliés à la FAE ont finalement convenu que les textes concordaient avec l'entente de principe. Cette instance permet notamment de relire les textes, d'anticiper leur application locale et d'apporter les modifications nécessaires pour s'assurer de la conformité de l'entente de principe.

Le Conseil de négociation est une particularité de la FAE. En effet, les neuf syndicats dissidents de l'autre fédération trouvaient important que les syndicats affiliés valident les textes pour éviter de mauvaises surprises à leur réception, comme cela a été vécu lors de la négociation de l'Entente nationale 2005-2010. C'est d'ailleurs cette Entente nationale qui a mené les neuf syndicats à créer la FAE.

Ce qui entre en vigueur dès la signature

Tous les éléments prévus à l'entente de principe entrent en vigueur dès maintenant, sauf ceux nommés à la section suivante. Par exemple, un protocole d'accueil comportant une évaluation en mathématiques pour les élèves allophones ou issus de l'immigration est dorénavant nécessaire.

Ce qui entrera en vigueur pour la rentrée

L'entente nationale prévoit l'entrée en vigueur de certains éléments uniquement à la rentrée 2024-2025 :

- Un taux horaire différencié au secteur des jeunes, selon la qualification légale de l'enseignante ou de l'enseignant, pour remplacer le taux unique de suppléance ainsi que certains éléments des taux à la leçon.
- Un taux horaire différencié aux secteurs de l'EDAFP, selon la qualification légale de l'enseignante ou de l'enseignant.
- 25 % minimum des journées pédagogiques au lieu déterminé par l'enseignante ou l'enseignant.
- Le paiement au 1/1000e x 133 % pour une période d'enseignement supplémentaire pour une enseignante ou un enseignant à 100 % de tâche et au 1/1000e pour une enseignante ou un enseignant à moins de 100 % de tâche.
- Les mécanismes de composition de la classe au préscolaire, au primaire et au secondaire de même que les aides à la classe.

Clarifications sur le rappel de traitement

Le paiement du rappel de traitement est prévu dans les 60 jours suivant la signature de l'entente. Si l'employeur n'est pas en mesure de procéder à ce rappel de traitement, le SEOM effectuera les représentations nécessaires (par exemple, un paiement de frais d'intérêts) afin que les droits des enseignantes et enseignants soient respectés.

Ce rappel de traitement inclut les 60 derniers jours de l'année scolaire 2022-2023, les 140 premiers jours de l'année scolaire 2023-2024 ainsi que les 60 derniers jours de l'année scolaire 2023-2024.

Si vous désirez calculer le rappel de traitement auquel vous avez droit, vous pouvez prendre le traitement annuel que vous avez reçu et le diviser par 200. Vous divisez ensuite par 200 le traitement

SIGNATURE DE L'ENTENTE NATIONALE 2023-2028

annuel que vous auriez dû recevoir. Vous soustrayez le traitement qui devait être gagné au traitement déjà reçu. Vous multipliez cette différence par le nombre de jours correspondant. **N'oubliez pas de déduire les 22 jours de grève pour lesquels aucun rappel de traitement ne sera appliqué**. Voyez ci-dessous un exemple de calcul pour une personne à l'échelon 8.

Fait important : bien que les taux à la leçon et le taux unique de suppléance disparaitront en 2024-2025, ceux-ci auront quand même un rappel de traitement de 6 % pour la première année de la convention collective et du pourcentage correspondant à l'échelon 1 pour le taux unique de suppléance et les échelons 8, 10, 12 et 14 pour les taux à la leçon.

La suite

La FAE donnera une formation aux personnes applicatrices de la convention collective. Pour le SEOM, cette formation s'adresse aux personnes conseillères et répondantes. Par la suite, les personnes représentantes du SEOM offriront une formation aux personnes déléguées. Puisque les dates de formation de la FAE demeurent encore inconnues, celles de la formation des personnes déléguées restent difficiles à prévoir. Nous publiciserons les détails dès que possible.

Par ailleurs, nous créerons prochainement des fiches syndicales avec les nouveaux contenus vulgarisés que tous les membres pourront consulter.

EXEMPLE DE CALCUL DE RAPPEL DE TRAITEMENT POUR UNE PERSONNE À L'ÉCHELON 8

Année scolaire	Salaire déjà reçu/200	Salaire à recevoir/200	Différence*jours	Montant à recevoir
2022-2023 (60 derniers jours)	314,10 $	332,95 $	18,85 $ x 60 jours	1131 $
2023-2024 (140 premiers jours)	314,10 $	332,95 $	18,85 $ x 118 jours	2224,30 $
2023-2024 (60 derniers jours)	314,10 $	364,26 $	50,16 $ x 60 jours	3009,60 $

Journées de maladie

Maladie 2022-2023		2		37,69 $
Maladie 2023-2024		3		150,47 $

Total à recevoir : 6553,06 $

Planifiez-vous d'en faire pendant vos vacances?

L'HYPERTRAVAIL ENSEIGNANT

Par Cindy Magnan
Pour le Comité de la condition du féminisme enseignant

Prévoyez-vous d'effectuer de l'hypertravail pendant vos vacances?

Rédiger une SAE sur le bord d'une piscine, lire les romans à l'étude en prévision de la prochaine année scolaire, prendre le temps de vous approprier un nouveau programme, adapter une pièce de théâtre pour les élèves ou planifier les sorties scolaires : ce travail non rémunéré est-il de l'hypertravail?

Selon Jacques Rhéaume, docteur en sociologie et professeur à l'UQAM, l'hypertravail constitue une surcharge de travail qui dépasse de façon significative une charge dite « normale », se manifeste de façon soutenue dans le temps et est acceptée volontairement, voire avec enthousiasme. (Rhéaume 2006 : 19)

Une recherche récente (Couturier et al., 2018, p. 26) démontre que les enseignantes avec une tâche de 90 % et plus travailleraient en moyenne 45,4 heures par semaine et celles avec une tâche de 76 % à 89 % travailleraient 42,6 heures. Cela excède largement les 32 heures que l'on nous reconnait. Selon la même étude, une enseignante qui aurait 50 % de tâche et moins travaillerait 36,4 heures! Mais la tâche enseignante peut-elle vraiment se chiffrer en heures? Les tâches se comparent-elles, ne serait-ce qu'en temps de correction?

On peut réfléchir sur ce qui nous pousse à réaliser tant de bénévolat et sur les raisons pour lesquelles on ressent le besoin d'en faire plus en enseignement. Les photos de classes parfaites ou les cours en ligne sur les réseaux sociaux nous influencent-ils à en donner davantage? Comment tracer nos limites en enseignement alors que les nouveautés technologiques récentes nous démontrent que l'on peut toujours faire plus et mieux?

C'est à se demander si cette pression que l'on s'impose est intrinsèque ou extrinsèque. Ou peut-être un peu des deux? La possibilité de se comparer aux enseignantes du Québec et même de partout dans le monde peut redéfinir notre idéal de la « bonne » enseignante.

Et la passion dans tout ça? Se pourrait-il que l'on juge sévèrement l'enseignante du primaire qui organise des activités pour ses futurs élèves pendant l'été, mais que l'on admire le professeur d'université en histoire qui planifie ses cours pendant un voyage d'archéologie?



Certaines enseignantes s'investissent comme si l'enseignement était une vocation alors que l'on s'oppose de plus en plus à le qualifier comme tel. Acceptons nos limites! Arrêtons de nous comparer. Si préparer votre rentrée scolaire pendant l'été vous enlève du stress et vous permet de bien annualiser votre tâche, faites comme bon vous semble, tout en profitant de vos vacances bien méritées!

Note : La féminisation du texte est utilisée pour bien refléter les constats de l'étude qui a été menée auprès d'enseignantes. Cette étude a été présentée au Réseau des femmes de la FAE.

Juin : Mois national de l'histoire autochtone

CÉLÉBRER EN S'ÉDUQUANT SUR LES RÉALITÉS DES PEUPLES AUTOCHTONES



Par Sarah Brabant
Conseillère aux communications

En 2009, la Chambre des communes du Canada a désigné le mois de juin comme le *Mois national de l'histoire autochtone*. Ce mois représente une occasion d'explorer les cultures, les traditions et les expériences uniques des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Ce mois permet également de rendre hommage aux histoires, aux réussites et à la résilience des peuples autochtones qui habitent cette terre depuis des temps immémoriaux et dont la présence continue d'influencer l'évolution du Canada.

Journée nationale des peuples autochtones
Le *Mois national de l'histoire autochtone* comprend également la *Journée nationale des peuples autochtones*. Le 21 juin revêt une signification particulière, puisqu'il coïncide avec le solstice d'été, le jour le plus long de l'année et la période de célébration traditionnelle pour de nombreux peuples indigènes.

La voie de la réconciliation
Le *Mois national de l'histoire autochtone* s'inscrit dans un contexte plus large de réconciliation qui implique l'établissement de relations renouvelées avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis, fondées sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat. La réconciliation exige une compréhension et un respect profonds des cultures et des expériences autochtones, ainsi qu'un engagement en faveur de la justice et de l'égalité. Voici quelques idées sur la façon dont vous pouvez participer aux festivités et, du même coup, à la réconciliation.

Découvrez les histoires, les traditions et les cultures
Une façon de mieux comprendre les expériences des Premières Nations, des Inuits et des Métis est d'entendre leurs témoignages. Profitez des récits autochtones en lisant un livre, en assistant à un spectacle, en regardant un film ou en écoutant de la musique d'artistes autochtones. Consultez le *Syndicalement Vôtre* de mars dans le cadre de la Journée nationale des langues autochtones pour quelques suggestions littéraires.

Vous pouvez télécharger l'application *La réconciliation : un point de départ* sur votre appareil intelligent pour en apprendre davantage sur les peuples autochtones au Canada, les évènements historiques clés et les initiatives de réconciliation.

Il vous est également possible de consulter le compte Instagram GC Autochtones pour vous informer sur des femmes, des personnes 2ELGBTQI+, des défenseurs de l'environnement, des artistes, des activistes, des scientifiques et des chercheurs autochtones inspirants.

Rédaction : Sophie Milot, Simon-Pierre Hébert, Cindy Magnan pour le Comité de la condition du féminisme enseignant et Sarah Brabant
Édition : Sarah Brabant
Révision linguistique et mise en page : Julie Denis
Le *Syndicalement vôtre* est une publication numérique diffusée par courriel aux membres du SEOM.
La reproduction et la rediffusion du *Syndicalement vôtre* sont encouragées avec la mention de la source.
Une production du Service des communications du SEOM | 25 juin 2024

Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal
4792, boulevard Saint-Charles
Pierrefonds (Québec) H9H 3C9
Tél. : 514 637-3548 Fax : 514 637-0000
www.seom.qc.ca | webinfo@seom.qc.ca

Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal